



Conseil Municipal Compte-rendu de la séance du 9 avril 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques FERON, Maire.

Etaient présents :

Mmes M. : Jacques FERON, François VIDARD, Pierre REGNAULT, Bernadette PILLOUX, Olivier LE GUEVEL, Valérie DRIVAUD, Jean-Claude LEBOUR, Michel TRUBERT, Patricia TAMI-BAZZANE, Yannick PERIER, Dominique MAILLARD-GOSSEIN, Laure CHAUVET, Myriam PICHERY, Pier-Carlo BUSINELLI, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA dans l'ordre de leur élection et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux

Absents représentés :

Françoise MOUQUET représentée par Laure CHAUVET
Luisa DOS SANTOS PERES représentée par Bernadette PILLOUX
Sladjana MARTINEAU représentée par Jacques FERON
Jean-Michel RIQUIN représenté par Olivier LE GUEVEL
Lucien BAZZANE représenté par Patricia BAZZANE
Eric EPIARD représenté par François VIDARD
MACE-BOIN Isabelle représentée par Myriam PICHERY

Ouverture de la séance à 20 h 32

Appel

Désignation du secrétaire : Mme Dominique MAILLARD-GOSSEIN

Le Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2019 n'est pas achevé et sera présenté à l'approbation de l'assemblée au prochain conseil

APPROBATION de l'ORDRE du JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

1. Affermage de la tranche optionnelle du marché d'enfouissement des réseaux et requalification de la voirie rue de Franconville/Bellan

Vu l'article 72 du Code des Marchés Publics

Considérant le marché d'enfouissement des réseaux et requalification de la voirie rue de Franconville/Bellan

Considérant la tranche optionnelle du marché d'enfouissement des réseaux et requalification de la voirie rue de Franconville/Bellan pour un montant de 241 750,86 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Affermit la tranche optionnelle du marché d'enfouissement des réseaux et requalification de la voirie rue de Franconville/Bellan pour un montant de 241 750,86 € HT

2. Budget primitif 2019 – Commune

Présentation des votes par chapitre

(Hors opérations d'ordre, dépenses et recettes réelles)

En section de fonctionnement, dépenses, il est proposé :

Dépenses Fonctionnement	Propositions du Maire BP 2019
011 - Charges à caractère général	869 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 136 600,00 €
014 - Atténuations de produits	225 055,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	146 257,15 €
023 - Virement à la section d'investissement	304 966,09 €
65 - Autres charges de gestion courante	356 600,00 €
66 - Charges financières	12 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	- €
Total	3 050 978,24 €

En section de fonctionnement, recettes, il est proposé :

Recettes	Propositions du Maire BP 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	435 949,24 €
013 - Atténuations de charges	30 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	261 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 344 800,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	842 729,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	128 500,00 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels	8 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	- €
Total	3 050 978,24 €

En section d'investissement, dépenses.

En dépenses nouvelles, il est proposé : l'achat d'un utilitaire électrique pour les services techniques, l'achat d'une pompe pour le cimetière, l'acquisition du terrain avec le droit de passage pour les jardins familiaux, l'achat de meubles pour la nouvelle classe à l'école élémentaire ; la continuation de la requalification de la voirie et de l'enfouissement des réseaux rues Franconville/Bellan, la mise en conformité du branchement eaux pluviales de la Mairie et la réalisation des travaux de réfection de la place Louis Désenclos, la création d'une aire de stationnement sur le terrain de la Maison Forestière, la réfection de la voirie.

Dépenses Investissement	reste à réaliser	Propositions du Maire BP 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	419 618,82 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	
040- Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
041- Opération patrimoniales	- €	22 721,58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	152 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	7 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	41 091,55 €	433 446,55 €
23 - Immobilisations en cours	317 980,13 €	288 994,20 €
27 - autres immobilisations financières	- €	- €
Total	359 071,68 €	1 323 781,15 €
		1 682 852,83 €

En section d'investissement, recettes.

Recettes Investissement	Reste à réaliser	Propositions du Maire BP 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	304 966,09 €
24 - Produit de cession	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	22 721,58 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	133 226,50 €	207 036,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	645 464,00 €
13 - Subventions d'investissement	- €	366 438,66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	3 000,00 €
040 - Opération d'ordre entre section	- €	- €
Total	133 226,50 €	1 549 626,33 €
		1 682 852,83 €

Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote formel du budget primitif de la commune.

Après avis de la commission des finances du 20 mars 2019,

Monsieur François VIDARD propose un vote à bulletin secret
Avec 8 votes pour (Mmes Valérie DRIVAUD, Patricia BAZZANE, Agnès DREUX, Myriam PICHERY, Nathalie BENYAHIA et Mrs François VIDARD, Olivier LE GUEVEL, Pier-Carlo BUSINELLI) ce qui représente plus 1/3 des membres présents.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 11 votes contre, 3 abstentions et 9 votes pour

NE VOTE PAS au niveau du chapitre le budget primitif 2019 pour la commune, comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 050 978,24 €
Recettes de fonctionnement	3 050 978,24 €
Dépenses d'investissement nouvelles propositions	1 323 781,15 €
Dépenses d'investissement restes à réaliser	359 071,68 €
Recettes d'investissement	1 549 626,33 €
Recettes d'investissement restes à réaliser	133 226,50 €

3. Questions diverses

Pas de questions diverses

Monsieur Jacques FERON : Je vous donne deux informations.

Première information : Cet après-midi, je suis allé en sous-préfecture défendre une demande de subvention pour réhabiliter l'ensemble Jacques Prévert afin d'avoir un contrat de ruralité. Je pense l'avoir obtenu. Il est inscrit 100 000 € mais je ne sais pas si on aura les 100 000 €. L'enveloppe était de 600 000 €, il y a 2 an. L'année dernière elle était de 585 000 €, et cette année elle est plus basse. Il y a 10 projets. Ils partagent entre tout le monde.

Deuxième information : Ça fait un an que je subis certaines choses. J'ai été patient, pondéré, je favorisais la cohésion de mon groupe le plus possible sans résultat. J'ai fait des efforts, beaucoup d'efforts. J'ai pris la décision de retirer les délégations à deux adjoints : Monsieur Vidard premier adjoint demain matin n'a plus de délégation. Monsieur Le Guevel demain matin n'a plus de délégation. J'attendais une rémission, une compréhension, un retour à la raison mais en vain. On revit le même scénario que l'année dernière. J'avais pensé que ce soir ça pourrait passer pour continuer à travailler, pour nos administrés. Il va encore falloir qu'on passe à la Chambre Régionale des Comptes et peut-être plus rapidement.

Monsieur Xavier PINEL : Non plus tardivement.

Monsieur Jacques FERON : Plus tardivement en effet pas avant le 1^{er} juin.

Monsieur Xavier PINEL : La Chambre Régionale des Comptes comme le budget a été fixé au 1^{er} juin dernier délai. Elle ne pourra regarder le budget qu'à partir du 1^{er} juin.

Monsieur Jacques FERON : Après ça va être au préfet. Je ne vous dit pas. De toute façon il n'y aura pas d'ameublement ou alors ce sera du vieux du matériel pour l'école. Les jardins familiaux, on ne va pas pouvoir payer le terrain.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : La Caisse des Ecoles a de l'argent.

Monsieur Jacques FERON : Oui d'accord Monsieur Businelli, mais c'était dans le budget investissement.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais il y a toujours des moyens, il ne faut pas faire croire, il ne faut pas arriver à faire toujours la même manipulation.

Monsieur Jacques FERON : Madame Mouquet n'avait pas prévu ça dans son budget, maintenant elle va peut-être l'inscrire.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Peut-être, peut-être mais c'est toujours faisable.

Monsieur Jacques FERON : Voilà ce que j'avais à vous dire. Il n'y a pas d'autres questions.

Monsieur François VIDARD : Pour les jardins familiaux ça a été signé chez le notaire le 28 mars.

Monsieur Jacques FERON : Tu étais là, c'est toi qui a signé ?

Monsieur François VIDARD : C'est ce que l'on m'a dit. Pour payer une administration ce n'est pas dans les 15 jours qui suivent.

Monsieur Jacques FERON : On ne pourra pas payer

Monsieur François VIDARD : Ca n'a jamais été mandaté dans le mois qui suit.

Monsieur Jacques FERON : Ils attendent

Monsieur François VIDARD : A l'hôpital ils attendent ça.

Monsieur Jacques FERON : En attendant on ne pourra pas, dans l'immédiat. On ne pourra pas.

Monsieur François VIDARD : Si l'acte de propriété a été signé la commune est quand même propriétaire.

Monsieur Jacques FERON : On n'a rien payé, on a signé une promesse de vente mais enfin il faut un paiement derrière.

C'est quand même un drame de revivre cela.

Séance levée à

